
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 68 / LFRP / 3

PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE « ROISSY PICARDIE »

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 6 juillet 2009, reçue le 6 juillet 2009, et le dossier joint relatif au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie,
 - vu sa décision n° 2009/41/LFRP/1 du 2 septembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/53/LFRP/2 du 7 octobre 2009 nommant M. Claude BERNET Président de la Commission particulière du débat public,
-
- sur proposition de M. Claude BERNET,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie » :

- Mme Lamia ABDEL NABY,
- M. Didier COROT,
- M. Emmanuel DROZ,
- Mme Danièle ROUSSEAU.

Le Président


Philippe DESLANDES